



Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate
Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate

CONSEIL DE GESTION DU 16 JUILLET 2018

Délibération PNMCCA_2018_05

Adoption du compte-rendu du conseil de gestion du 12 Mars 2018

Et de l'ordre du jour de la séance du 16 Juillet 2018

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-4 et R. 334-1, R. 334-2, R. 334-3 et R.334-31 ;
- VU le décret n°2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU l'arrêté inter préfectoral du 13 Juillet 2018 modifiant l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU les propositions formulées par les organes délibérants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et par les personnes morales composant le conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate, suite aux modifications intervenues dans la composition de leur représentation ;

Le quorum étant réuni, les membres ont pu délibérer valablement ;

Article 1 :

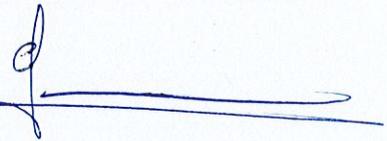
Le conseil de gestion approuve :

- le compte-rendu de la réunion du conseil de gestion du 12 Mars 2018, ci-annexé ;
- et l'ordre du jour de la séance du 16 Juillet 2018.

Article 2 :

Le directeur général de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R.334-15 du code de l'environnement et notamment la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le président du Parc Naturel Marin
di u Capicorsu è di l'Agriate,



M. Gilles SIMEONI.



CONSEIL DE GESTION - BARRETTALI SEANCE DU 12 MARS 2018

Participants

28 membres titulaires et suppléants du Conseil de gestion du PNMCCA étaient présents.

Membres excusés : Monsieur Pinelli, Madame Karina Goffi et son suppléant Monsieur Bernard Guidicelli, Madame Franca Cibecchini et Monsieur Lemonnier.

Le tableau annexé liste les participants.

Le quorum est atteint (28/48)

Compte-rendu de la réunion

Mme SANTUCCI ouvre la séance à 10h00. Elle prie l'assemblée de bien vouloir excuser le président du Conseil de gestion, Monsieur Gilles SIMEONI, retenu à Paris, puis propose de travailler autour des sujets proposés par Madame la Directrice.

Monsieur Anthony HOTTIER, maire de la commune de Barrettali, souhaite la bienvenue « au bout du monde, au bout du cap ». La commune se réjouit de recevoir ce cinquième Conseil de gestion car elle s'intéresse depuis longtemps au fait maritime. La commune adhère à la charte Pelagos, aussi **Monsieur HOTTIER** encourage les autres communes à faire de même. Il s'est investi pour la mise en place du PNMCCA qui est un facteur de développement pour les communes qui en font partie. Il rappelle l'histoire de la commune tournée vers l'univers maritime et dont de nombreux habitants furent capitaines au long cours et certains, comme le grand-père même de Monsieur le maire, finirent leur carrière en tant que commandant du port de Marseille. Il évoque aussi la candidature de la commune pour accueillir une annexe à la maison du parc.

À son tour, le Préfet, **Monsieur GAVORY**, remercie les participants pour leur présence.

Approbation de l'ordre du jour

Le quorum étant atteint, **Mme SANTUCCI** annonce les noms des membres excusés (voir ci-dessus) et soumet à l'approbation l'ordre du jour. Ce dernier est adopté.

La directrice souligne que deux notes ont été transmises aux membres du Conseil de gestion pour information : une note relative aux drones et une autre sur les mouillages.

Approbation du compte-rendu du Conseil de gestion du 06 novembre 2017

Mme SANTUCCI détaille les remarques apportées à posteriori par **Monsieur de Marco** et intégrées dans la nouvelle mouture du compte rendu.

Le compte-rendu du Conseil de gestion du 06 novembre 2017, qui avait été diffusé préalablement à la séance par courriel, ne soulève pas d'objection et est adopté à l'unanimité.

Présentation des nouveaux membres du Conseil de gestion

Mme CANCEMI salue l'assemblée et informe que :

- le Comité régional corse de la fédération française d'études et de sports sous-marins a désigné Monsieur Christian TOMI comme membre titulaire et Monsieur Daniel BURON comme membre suppléant ;
- l'association Finocchiarola a désigné Monsieur David BRUGIONI comme membre titulaire et Madame Honorine NIGAGLIONI comme membre suppléante ;
- la Collectivité de Corse désignera prochainement ses représentants.

Présentation de la méthodologie « Plan de gestion » et propositions de constitution des groupes de travail

La séance de ce jour est axée sur la méthodologie. La rédaction du plan de gestion est la prochaine étape de mise en œuvre du parc. Il est proposé aux représentants de participer à divers ateliers durant les prochains mois. Ces ateliers ont pour objectif de faire émerger les grands enjeux du parc pour les quinze prochaines années.

Dans la perspective de partager un fond commun de connaissance et alimenter la réflexion du Conseil de gestion, deux notes ont été transmises aux membres : une relative aux drones et une autre concernant les mouillages.

M. LUCAS précise que le plan de gestion sera le document qui fixera l'ambition collective du parc, pour les quinze prochaines années. Il pourra intégrer des mesures de protection, de connaissance, de mise en valeur et de développement durable. Son élaboration ainsi que sa mise en œuvre sont de la responsabilité du Conseil de gestion (la méthodologie sera transférée à tous les membres du conseil de gestion, fichier PDF).

Afin d'appréhender au mieux la démarche, **Mme CANCEMI** explique qu'afin que l'assemblée puisse avoir le même niveau d'information et le même langage, deux exemples vont être présentés aux membres du Conseil de gestion : l'un portant sur le patrimoine naturel et l'autre sur les usages.

Elle introduit l'exemple « Enjeux atoll de coralligène » et **M. TOMASI** expose la manière dont peut être pris en compte l'enjeu de préservation des atolls lors des groupes de travail afin de passer du diagnostic déterminant l'enjeu et la responsabilité du parc sur cet habitat aux finalités que le Conseil de gestion souhaite atteindre, c'est-à-dire l'ambition de préservation de cet habitat d'ici 15 ans. La définition de ces finalités permet de réfléchir aux principes d'actions qui pourront être appliqués et qui permettront d'atteindre l'objectif étape par étape.

Mme SANTUCCI remercie l'équipe pour ces présentations précises et intéressantes. Elle se demande s'il serait possible d'avoir un document qui identifie l'état des lieux de manière précise, notamment les aspects positifs et les défaillances sur lesquelles le travail devra être axé.

Mme CANCEMI répond que ce travail a été effectué en partie lors de la phase de concertation il y a 2 ans. De plus, un complément d'information aura lieu lors des groupes de travail, au début du mois d'avril 2018. Les chargés de mission du parc rédigeront des notes et fourniront des documents nécessaires. **Mme CANCEMI** anticipe sur la présentation du calendrier d'élaboration du plan de gestion afin d'indiquer les moments de transmission et de partage de l'état des lieux et de l'identification des enjeux. Cette étape sera réalisée en amont des groupes de travail, dans le courant du mois de mars.

M. MARIE prie tout d'abord de bien vouloir excuser ses collègues et son président Gérard Romiti retenu par la réunion du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse. Il exprime ensuite sa surprise car les langoustes ont toujours été pêchées sur ces zones. Il s'étonne de ne pas voir dans l'exemple des éléments liés aux activités de pêche professionnelle dans la zone et pouvant se trouver en interaction avec ces habitats.

Mme CANCEMI lui répond que le niveau de connaissance de ces habitats et de leur état de préservation ne permet pas à l'heure actuelle d'établir formellement d'impact négatif de l'activité sur l'habitat lié à l'abrasion des fonds ou à l'arrachement d'espèces. Cependant, le groupe de travail dédié à cette problématique devra en effet tenir compte de cet impact potentiel.

M. VIVONI pense qu'il faudrait en amont étudier la protection marine au travers des cours d'eau qui se déversent dans la mer, ainsi que la pollution qu'elles peuvent entraîner, et que l'étude devrait englober la protection des cours d'eau.

Mme CANCEMI précise, suite à l'intervention de **M. CHOLET-ALLEGRINI** qui se demande si d'autres documents seront élaborés afin de préciser les perspectives de développement, notamment économique, qu'une carte des vocations sera élaborée en superposant les connaissances naturelles et les usages, les enjeux et les finalités proposées dans le plan de gestion, pour une vision globale du sujet.

Mme SANTUCCI souligne l'importance du recueil de l'information scientifique car les impacts d'une activité peuvent rejaillir sur d'autres secteurs.

M. de Marco et **Mme CANCEMI** poursuivent avec un échange sur le plan d'actions et ses influences, mais aussi sur la hiérarchisation et la priorisation des différents points ou enjeux à aborder. Ces aspects seront traités en groupes de travail.

M. NOVELLA regrette que le bureau du parc n'ait pas pu se réunir depuis novembre. Il aurait préféré qu'il y ait une concertation pour la désignation du représentant du PNMCCA au Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Corse.

M. TOMI s'interroge sur l'articulation entre le pétardement d'explosifs découverts sur les fonds et la préservation des habitats, notamment de ces atolls. Il rappelle que la zone du parc a fait l'objet de nombreux bombardements durant la seconde guerre mondiale et que beaucoup d'obus sont encore présents sur les fonds marins. **M. DUCHESNE**, adjoint du Préfet maritime, précise que dans ces circonstances, la sécurité des personnes est toujours privilégiée. De plus, l'intérêt des groupes de travail est de permettre de recueillir des données précises, notamment sur la localisation des mines historiques et des différents habitats, afin d'éviter le pétardage systématique, dans le respect de la sécurité des personnes.

M. MARIE souhaite savoir si l'élaboration du plan de gestion est l'étape incontournable pour mettre en place des mesures. Au regard par exemple de l'état de santé des stocks de dentis, il considère qu'il est urgent d'agir, de mettre en œuvre des mesures de préservation et que le délai de rédaction du plan de gestion n'est pas compatible avec l'urgence de la situation.

Mme CANCEMI explique que la mise en œuvre d'actions de préservation peut ne pas attendre la validation du plan de gestion. Toutefois, avant la mise en œuvre de celles-ci, il est primordial de réunir les connaissances permettant d'apprécier l'état de santé d'une population.

M. CLÉMOT revient sur le délai de validité de 15 ans du plan de gestion et pose la question de sa révision.

Monsieur le Préfet précise qu'il s'agit d'une feuille de route permettant de définir les attentes de tous les acteurs. Ce plan va par exemple se décliner en documents quinquennaux, ce qui le rend donc adaptable en fonction de la réglementation. Cela constitue un point de souplesse important.

Mme SANTUCCI précise qu'il s'agit d'un travail qui va se développer sur quinze ans et espère que d'ici là, l'ensemble du littoral sera moins dégradé. Il convient donc, dans les prochains mois, de déterminer les actions à mener, les attentes et les objectifs.

M. NOVELLA veut savoir comment le parc et son plan de gestion se positionneront vis-à-vis de porteurs de projet privés qui réfléchissent d'ores et déjà à l'installation de zones de mouillage sur de grandes surfaces, comme à Saint-Florent.

Mme SANTUCCI précise que l'instruction de ces dossiers est une prérogative de l'État et que la Collectivité de Corse mène actuellement une réflexion sur le sujet. Cette réflexion est en outre partagée et présentée au Conseil maritime de façade de Méditerranée.

M. COURTY de la DREAL indique que depuis 2009, un travail concernant la gestion des mouillages à l'échelle de la façade maritime méditerranéenne est en cours de réactualisation, avec la définition de zones à enjeux. Sa publication est prévue pour fin 2018.

À la suite d'une intervention de **M. RIUTORT** concernant les moyens de collecte et de recueil de connaissances du parc, **Mme CANCEMI** insiste sur l'importance pour les équipes du parc de travailler en collaboration avec le monde de la recherche et particulièrement l'Université de Corse, comme avec Madame et Monsieur PERGENT pour ce qui concerne les atolls, ou les autres centres de recherche comme par exemple la plateforme Stella Mare, l'Ifremer ou encore le Muséum national d'histoire naturelle.

M. DUCHESNE souligne le lien entre le plan de gestion et les enjeux de la politique portée par les accords Ramoge et les autres politiques portées plus largement à l'échelle de la façade Méditerranée.

Mme SANTUCCI compte sur une mise en synergie de tous les acteurs.

M. TOMASI précise que le Cap Corse est une des zones les mieux connues grâce notamment aux travaux menés par l'Université de Corse. En prévision des groupes de travail, des notes seront fournies régulièrement pour compléter les connaissances de chacun.

Suite à la question posée par **M. MARIE** sur la capacité du parc à faire valoir ses intérêts de préservation du patrimoine naturel dans des zones au-delà de la mer territoriale où se rencontrent les pêcheurs français, italiens et espagnols, **M. DUCHESNE** indique que si les responsabilités de l'État côtier se réduisent au fur et à mesure que l'on va vers le large (des eaux intérieures à la zone économique exclusive en passant par la mer territoriale et la zone contigüe), il n'en dispose pas moins de droits souverains. En zone économique exclusive, la liberté de navigation est un droit irrépressible. Toutefois, le droit communautaire des pêches s'applique. En matière de protection de l'environnement, l'État côtier peut également proposer toutes mesures de restrictions ou de limitations sous réserve de justification de la négativité des effets des atteintes à l'environnement. Il laisse la parole au directeur interrégional de la mer compétent sur les questions relatives à l'exercice de la pêche.

M. ANDRIEU confirme qu'il est possible d'agir de façon réglementaire en absence de plan de gestion, comme cela a par ailleurs déjà été fait pour le mérout et le corb. Ces mesures restrictives doivent toutefois être adoptées sur la base d'un argumentaire spécifique et d'une justification précise. Il est donc nécessaire d'obtenir les éléments de connaissance sur l'état de la fréquentation (pêche, plaisance) qui soient les plus pertinents possible d'un point de vue scientifique, au risque de voir sinon annuler les mesures en cas de contentieux. En effet, si l'arrêté n'a pas de fondement justifié et argumenté, il y a un risque de contentieux. C'est pourquoi il est primordial, dans l'élaboration du plan de gestion, de spatialiser au mieux les activités.

M. DUCHESNE insiste alors sur l'importance de ces travaux, qui permettront par exemple de faire remonter les différents arguments notamment auprès de l'Organisation Maritime Internationale, afin de faire évoluer certaines règles de navigation, comme ce fut le cas pour la mise en place du dispositif de séparation du trafic maritime entre le cap et l'île de Capraia.

Mme CANCEMI annonce à ce sujet qu'une étude sera réalisée auprès de spécialistes en droit international de la mer afin de définir le cadre précis des compétences internationales, nationales ou régionales dans les eaux du PNMCCA, ce qui permettra d'en appréhender la complexité et de les intégrer au mieux dans le plan de gestion et les différents programmes d'actions.

Mme CANCEMI propose à **Mme SAVELLI** d'illustrer un autre exemple, en matière d'usages et d'activités réalisées au sein du parc qui comprend l'ensemble des activités humaines : celui de la plongée sous-marine.

Mme SANTUCCI s'interroge sur les termes « sites sensibles » et « plongée encadrée ». Elle pense qu'il faudrait faire une projection sur l'impact économique de la plongée.

Mme CANCEMI informe qu'une étude socioéconomique est en cours et devrait apporter des éléments de réponse au mois de novembre 2018.

Les sites sensibles sont les sites contenant des habitats et des espèces particulièrement sensibles au risque de dégradation par l'activité de plongée sous-marine : coups de palmes, arrachage par les ancres, dérangement par une surfréquentation, bulles de gaz dans les grottes, etc. Il pourrait donc être proposé que certaines plongées, comme les baptêmes ou les plongées techniques d'apprentissage, soient réalisées sur des sites moins sensibles.

Lorsque l'on parle de plongée encadrée, il s'agit de trouver des mesures moins impactantes sur les habitats. L'augmentation du nombre de plongées encadrées est un élément d'appréciation utile car indicateur du développement de la pratique dans la zone. Il s'agit également d'un élément d'appréciation qui permet de savoir que les différents plongeurs ont été accompagnés par une personne formée qui a pu faire passer les messages de sécurité et, au-delà, les informations sur le patrimoine naturel et les besoins de préservation.

M. CLÉMOT précise que l'ATC a mené une étude socioéconomique en 2012 sur la stratégie de développement du nautisme en Corse. Il trouve extrêmement intéressant de pouvoir disposer d'une étude socioéconomique sur le PNMCCA et aimerait la voir étendue à l'ensemble de la Corse. Il interroge en ce sens la représentante de la Collectivité de Corse.

M. COURTY ajoute quelques précisions sur le mouillage écologique et notamment le fait que 8 zones seront équipées de mouillages écologiques sur les sites Natura 2000 du grand herbier de la plaine orientale.

Mme SANTUCCI propose de saisir à ce sujet l'ADEC et l'OEC.

M. TOMI communique quelques chiffres sur la plongée en Corse :

- 180 000 plongées, soit 8,8 millions d'euros,
- 58 % des plongeurs sont venus en ferry,
- 42 % des plongeurs sont venus en avion.

Il pose le problème des plongeurs « sauvages », c'est-à-dire isolés, et de la sécurité du pavillon alpha qui ne serait pas respecté par les pilotes d'embarcations de plaisance. Il pose la question de la fréquentation des sites de plongée dans le parc. Quels sites souffrent de surfréquentation ? Il précise que les plongées à proximité des ports de Toga et de Saint-Florent sont dangereuses car soumises à de fortes pressions plaisancières et notamment des bateliers.

Il précise également que les clubs de plongée sont bien sensibilisés aux enjeux de préservation.

À ce sujet, **Mme CANCEMI** a reçu une sollicitation d'un club de Bastia, pour une demande de mouillage écologique au niveau de l'épave du P47 au large de Miomo, ce qui préserverait l'herbier.

M. de MARCO, souligne que le parc sera une zone d'attraction pour la plaisance et de grandes franchises qui feront moins attention à la réglementation. Quels sont les moyens d'actions du parc dans ce cadre ? Quelles actions seraient possibles ?

Mme SANTUCCI répond que ces éléments seront traités dans le plan de gestion qui définira des principes d'actions adaptés.

M. DUCHESNE a apprécié le travail effectué. Les groupes de travail sont fondamentaux et constitueront des moments indéniablement enthousiasmant de co-construction. Le plan de gestion va permettre de définir des cartes de vocation, des actions multiples en fonction des zones à considérer, comme la colonne d'eau et le fond de la mer. Les niveaux de protection seront variables et dépendront des choix faits par le Conseil de gestion au regard des objectifs de protection du patrimoine naturel ou de développement durable des usages. Un parc naturel marin est une zone de développement durable qui va bénéficier à tout le monde. Il souligne qu'un parc est différent d'une réserve naturelle et que l'aspect développement durable est primordial. L'État veillera à ce que toutes les activités soient prises en compte. Il appelle l'attention sur les délais à prendre en considération.

M. le Préfet de Haute-Corse indique que ce document nécessite une participation active de tous les acteurs. Il salue la méthode de travail pour l'élaboration du plan de gestion. Il souhaite que le Conseil

de gestion travaille de façon pragmatique en prenant en compte le rôle de l'Etat dans la mise en place de certaines réglementations inhérentes au parc.

M. LUCAS revient sur les différentes étapes à venir concernant l'élaboration du plan de gestion. Il indique :

- la tenue d'un Bureau fin avril 2018,
- un second Bureau fin juin 2018,
- un Conseil de gestion fin octobre 2018,
- réalisation de la 1ère trame du plan de gestion en décembre 2018,
- rédaction du plan de gestion en 2019,
- présentation du plan de gestion au Conseil de gestion et au Bureau en juin 2019,
- adoption du plan de gestion avant juillet 2019 suivant consultation publique.

M. NOVELLA propose que les groupes de travail puissent se réunir parfois sur le terrain afin de réfléchir à des cas pratiques, ce à quoi **M. LUCAS** répond que « tout est à imaginer ».

Mme CANCEMI présente l'organisation des groupes de travail thématique et leur rôle.

Présentation du projet de décret relatif aux avis conformes et synthèse des actions des présidents de parcs naturels marins concernant cette problématique

Mme SANTUCCI rappelle que les éléments précis figurent dans la note envoyée à tous les membres par courriel. Suite à la réunion du 11 janvier 2018 en présence du ministre Nicolas Hulot et du directeur de l'Agence française pour la biodiversité, pour laquelle les présidents de parcs naturels marins mécontents se sont mobilisés, une réponse positive du ministre est intervenue pour le rétablissement de l'avis conforme.

Mme CANCEMI présente la note qui résume l'entrevue (note annexée à la convocation de ce jour).

En résumé, un projet de décret est actuellement en cours d'adoption. Il vise à rétablir pour le Conseil d'administration de l'AFB la possibilité de déléguer aux Conseils de gestion des parcs naturels marins la possibilité d'émettre des avis conformes sur les projets susceptibles d'altérer de façon notable le milieu d'un parc naturel marin.

L'avis conforme du Conseil d'administration de l'A.F.B. ne pourra toutefois pas être délégué pour les projets d'envergure qui relèvent de la mise en œuvre de politiques nationales (exemples : construction d'autoroutes, création ou extension de grandes infrastructures ferroviaires ou aéroportuaires ...).

Synthèse des propositions reçues concernant la future maison du PNMCCA

La décision finale de la localisation de la maison du parc sera prise par tous les membres du Bureau.

Mme CANCEMI propose que lors du prochain Bureau soit présenté un tableau en relation avec le cahier des charges, analysant les différentes offres. Les différents lieux sont exposés. Il est précisé qu'il s'agira uniquement d'une location et non d'une acquisition.

M. NOVELLA souligne l'importance de la démarche et précise qu'il serait opportun de favoriser la partie rurale (ouest) du cap.

Mme SANTUCCI relève de manière positive que chaque réunion est organisée tour à tour dans une commune différente du parc et précise que la ruralité doit être prise en compte lors des réflexions.

Mme CANCEMI informe que la livraison du bateau interviendra fin avril, début mai 2018.

Mme SANTUCCI se demande s'il est possible de mutualiser les moyens : bateau de Finocchiarola, etc.

Présentation du budget 2018 et de son plan d'actions

Dotation globale : 460.800 €

Masse salariale : 570.000 €

Programme d'actions : 312.800 €

Investissement / Fonctionnement général : 148.000 €

Trois axes stratégiques :

- connaissance du parc,
- suivi pour contrôler la dynamique des populations d'espèces,
- communication, éducation à l'environnement.

M. NOVELLA rappelle qu'une demande fondamentale qu'il avait déjà portée pour les associations de protection de l'environnement lors de la mission d'étude était la mise en projet de zones de protection renforcée rapidement.

Mme SANTUCCI répond que ce sont des éléments qui figureront dans le plan de gestion en fonction des échanges.

M. MARIE appelle notamment au nom de son président Monsieur ROMITI à la vigilance quant aux réserves. En effet, il y a déjà 2 cantonnements sur le territoire du PNMCA et il faut des études avant de proposer des zones de réserves intégrales.

Mme CANCEMI propose d'aborder ce sujet en groupe de travail et **Mme SANTUCCI** propose d'identifier ensemble les problématiques et d'apporter les solutions nécessaires.

M. NOVELLA s'interroge sur la connaissance de la population du grand dauphin.

Mme CESARINI apporte des éléments de réponse. Il est important de connaître la population inféodée au Cap Corse. Les données précises sont fournies à partir de photo-identification, pour éviter les doubles comptages. Elle souligne la problématique des métaux lourds trouvés sur les individus échoués.

M. TOMI lance le débat sur le nombre de personnes présentes sur les plages, notamment sur Saleccia, celles en bateau et de fait les déchets accumulés sur les plages. Deux aspects sont à retenir : le flux terrestres et l'arrivée par la mer.

Mme BENOIT SISCO, déléguée adjointe au Conservatoire du littoral, évoque un projet de partenariat Cdl/ PNMCCA afin de cibler les mesures de gestion les plus appropriées et travailler sur le site mixte Natura 2000 des Agriate.

M. le Préfet GAVORY cite l'exemple de fermeture de massifs lors de dangers liés au risque incendie. De la même manière, on pourrait envisager la réglementation sur les deux accès terrestre et maritime. Le risque est très important et la commission sécurité s'est souvent réunie pendant la saison 2017.

Avec la fusion des Conseils départementaux et de la Collectivité territoriale, **Mme SANTUCCI** propose un travail de concertation basé sur la discussion des dangers liés à ce territoire très fréquenté et impacté par les feux de forêt.

M. CLÉMOT insiste sur la difficulté de communiquer dans ces zones en itinérance. Il faudrait une cohérence territoriale entre les zones afin que les usagers du nautisme, qui longent l'île, puissent avoir des informations sur les équipements des sites.

M. DUCHESNE préconise une sensibilisation à la problématique des déchets terre-mer. Il explique qu'il faut envisager ces problématiques (déchets des cours d'eau, mouillages ...) de façon globale à l'échelle de la Corse au regard du document stratégique de façade. Il donne l'exemple récent de la zone de mouillage installée au large de Saint-Tropez qui est un succès à de multiples titres en raison des services apportés qui bénéficient à tous (notamment la récupération des déchets).

M. VIALE propose d'inclure un axe stratégique supplémentaire : celui du patrimoine maritime.

M. NOVELLA intervient pour informer les membres du Conseil de gestion sur la campagne « canyons » réalisée en 1997 par les géologues, dont Madame FERRANDINI, sa suppléante au Conseil de gestion. Il soulève l'importance du patrimoine géologique du parc à ne pas négliger et propose que les agents du PNMCCA puissent bénéficier d'une formation sur les formations géologiques du parc, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres parcs.

Questions diverses

Aucune question inscrite.

M. RICQUIERS présente les éléments saillants de l'activité des agents de terrain des derniers mois.

NB : Les comptages de grandes nacres dans l'anse de Capense ont été omis dans la présentation.

M. NOVELLA pose la question de la gestion des banquettes de posidonies sur les plages.

Mme CANCEMI intervient au sujet des banquettes de posidonie : un groupe de travail composé de la DREAL, de l'OEC, du Cdl et du BRGM est en cours de constitution afin de proposer un document de synthèse aux communes.

M. COURTY propose une information auprès des communes par le biais d'une note d'ici un mois ou deux.

M. de MARCO souhaite que les actions d'éducation à l'environnement soient dispensées « in lingua corsa ».

Mme CANCEMI annonce l'ouverture d'un poste d'éducateur à l'environnement publié très largement à l'échelle de la Corse qui répondra à toutes ces propositions.

Le logo du Parc :



M. MAZOTTI souhaite porter à la connaissance de l'assemblée que la commune de Pinu a déposé un dossier pour la réhabilitation du couvent dans le cadre de la mission « Bern ». Le projet a été sélectionné parmi les vingt finalistes. C'est un élément supplémentaire justifiant la candidature de sa commune pour accueillir la maison du parc.

Mme SANTUCCI remercie les participants et intervenants pour leur travail.

La séance est levée à 13h00.



Les membres du Conseil de gestion sur la marine de Barrettali

Annexe 1 : Participants présents

Représentants de l'État et de ses établissements publics	Membre titulaire	Représentant
Le commandant de la zone maritime Méditerranée	Charles-Henri DU-CHÉ	Pierre-Jean RÉMY
Le directeur interrégional de la mer Méditerranée	Pierre-Yves ANDRIEU	
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse	Daniel FAUVRE	Olivier COURTY
Le directeur départemental des territoires et de la mer de Haute-Corse	Pascal VARDON	ACHILI
Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse	Didier DUPORT	
Le délégué du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustre de Corse	Michel MURACCIOLE	Bénédicte BENOÎT-SISCO
Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents	Membre titulaire	Membre suppléant
Collectivité de Corse	Gilles SIMEONI	
Collectivité de Corse	Anne-Laure SANTUCCI	Hyacinthe VANNI
Collectivité de Corse		
Communauté d'agglomération de Bastia	Jean-Jacques PADOVANI	Emma MUSSIER
Communauté de communes du Cap Corse	Patrice QUILICI	Anne-Marie ROSSI
Communauté de communes du Cap Corse	Francis MAZOTTI	Jean-Toussaint MORGANTI
Communauté de communes Île Rousse-Balagne	Lionel MORTINI	Jean-Louis DE MARCO
Communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oro	Jean-Baptiste ARENA	Étienne MARCHETTI
Communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oro	Claudy OLMETA	Marie-Laure BEGNIS
Associations des maires et présidents de communautés de communes de Haute-Corse	Ange-Pierre VIVONI	Paul-Vincent FERRANDI
Commune de Bastia	Pierre SAVELLI	Leslie PELLEGRI
Représentants de l'organisme de gestion de la réserve des Îles Finocchiarola	Membre titulaire	Membre suppléant
Association Finocchiarola-Pointe du Cap Corse	David BRUGIONI	Honorine NIGAGLIONI
Représentants des organisations représentatives des professionnels	Membre titulaire	Membre suppléant
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse	Gérard ROMITI	Jessica DIJOUX
Prud'homme des pêcheurs de Bastia - Cap Corse	Bruno STRINNA	Laurent BRIANÇON
Prud'homme des pêcheurs de Balagne	Paul-Félix ALLEGRINI	François OBERTI
Syndicat majoritaire au sein du bureau du CRPMEM	Daniel DEFUSCO	Jacques MARIE
Entreprises de batellerie	Jean-François MEÏ	Sylvain CAMPOS
Structures commerciales agréées de plongée	Jean-Guy VIVONI	Stéphane RAMAZOTTI
Entreprises prestataires de loisirs	Louis AZARA	Franck LIVRAGHI
Professionnels du nautisme	Stéphane CLÉMOT	René BERRY
Professionnels du nautisme	Florence MARCHESI	Thomas DORIRY
Association de gestionnaires de port de plaisance	Bernard CESARI	Pierre-Jacques DE BERNARDI
Professionnels de l'hôtellerie	Karina GOFFI	Bernard GUIDICELLI
Entreprises de transport maritime	Chantal DELASSUS	Pierre-André GIOVANNINI
Représentants des organisations locales d'usagers de loisirs en mer	Membre titulaire	Membre suppléant
Fédération française d'études et de sports sous-marins	Christian TOMI	Daniel BURON
Ligues départementales ou régionales de sports nautiques	Éric VALERY	Jean-Valère BORDENAVE
Ligue régionale de voile	Charles VIALE	Isabelle MURZILI
Associations de pêcheurs plaisanciers adhérentes à une fédération nationale	Michel LEMEUNIER	Roland SIBILLA
Associations de pêcheurs plaisanciers adhérentes à une fédération nationale	Jean-Jacques RIUTORT	Daniel BOUNIOT
Associations de chasseurs sous-marins adhérentes à une fédération nationale	Jean-François de MARCO	Alain VERGNES
Associations de plaisanciers	Thierry CHOLET-ALLEGRINI	Guy CHAZEAU
Représentants des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel	Membre titulaire	Membre suppléant
Associations agréées de protection de la nature	Christian NOVELLA	Michelle FERRANDINI

Associations agréées de protection de la nature	Gilles ZERLINI	Pierre-Laurent SANTELLI
Asso. d'étude et de valorisation du patrimoine local	Jean-Paul COLOMBANI	Caroline PAOLI CIAVALDINI
Asso. d'étude et de valorisation du patrimoine local	Charles PINELLI	Nathalie FIORI
Asso. active dans le domaine de l'éducation à l'env.	Jean Valère GERONIMI	Céline LABBÉ
Conservatoire des espaces naturels de Corse	Pascal WOHLGEMUTH	Fabien ARRIGHI
Personnalités qualifiées	Membre	procuration donnée à
Histoire sous-marine	Franca CIBECCHINI	Anne-Laure SANTUCCI
Mammifères marins et tortues marines	Catherine CESARINI	
Sciences sociales	Paul-Marie ROMANI	
Halieutique	Éric DURIEUX	
Habitats et espèces marines méditerranéennes	Vanina PASQUALINI	

Étaient absents et excusés :

- Monsieur le Président Gilles Simeoni,
- Madame Karina Goffi et Monsieur Bernard Guidicelli,
- Madame Franca Cibecchini,
- Monsieur Christophe Lemonnier.